



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# CHSCTM

## Compte-rendu CFDT

4 octobre 2013

### Étaient présents

**CFDT** : Gwénaëlle L'huillière, Patrick Grosroyat

**CGT - FO - UNSA**

### Ministère :

Présidence : M. le Secrétaire Général V. MAZAURIC, M. CAZOTTES DRH, et ses collaborateurs

En préambule, le secrétaire général indique concernant le risque « amiante » dans les chaussées, qu'une cartographie existe mais qu'il va de soi que tout signalement sera pris en compte et sera transmis à la DIT pour instruction. Les fiches d'expositions doivent être élaborées et transmises aux agents.

Les consignes sont claires et doivent être mises en œuvre.

Il est favorable à la création d'un CHSCT au niveau du secrétariat général du gouvernement.

Concernant le dispositif « amiante » du secteur maritime, il a été arbitré en interministériel et un amendement à la loi de finances permettra aux fonctionnaires et non titulaires de bénéficier de la mesure. Une saisine a été faite pour une extension au domaine routier, mais le processus est moins avancé que sur le domaine maritime.

### 1/ Compte-rendu des CHSCT précédents :

Nous faisons nos remarques.

### 2/ tableaux des accidents MEDDE/METL, service de rattachements.

En 2013 on déplore :

- 1 accident mortel,
- 9 accidents graves,
- 6 suicides

L'administration commente les tableaux.

*Concernant le suicide à l'IFSTTAR, la CFDT demande une enquête de prévention.* Le président partage notre demande, une enquête sera diligentée.

### 3/ présentation du projet d'instruction de la DGITM / DIT relative à l'accidentologie dans les DIR

Monsieur Alain Costille de la DIT nous présente l'instruction qui découle du groupe de travail « accidentologie dans les DIR ». L'objectif est de diminuer fortement l'accidentologie et la gravité des accidents.

Cinq réunions se sont tenues avec une forte participation des personnes présentes. Il salue l'excellence de la qualité des débats.

Le but est de donner des consignes fermes aux services, avec une réelle appropriation de cette instruction cosignée du secrétaire général et du DGITM.

Le CHSCT local doit produire un plan de déploiement organisé avant la fin 2013. Il sera également envoyé au secrétaire général et la DIT. Un bilan sera élaboré et débattu en CHSCTM. (lire le projet d'instruction en pièce jointe).

**Commentaire CFDT :** le texte a bien évolué et la plupart de nos demandes ont été prises en compte, la signature du secrétaire général est un signe fort au service, la transmission et l'évaluation des plans de déploiement au niveau national est aussi une garantie supplémentaire de sa mise en œuvre. Manque l'évaluation des chefs de service par rapport à la mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Un débat s'instaure sur le décrochage exceptionnel des FLR en place de l'interdiction formelle.

Le DRH propose de maintenir la possibilité du dételage de la FLR avec une rédaction plus restrictive. La DIT insistera sur l'interdiction de déteiler, elle permettra le cas échéant, le dételage de la FLR en cas de situation exceptionnelle, une fois que celle-ci sera en sécurité dans le balisage. Il y a accord des Organisations Syndicales sur la nouvelle rédaction (OS).

*Nous demandons que la mise en œuvre et le suivi de cette instruction fasse partie de l'évaluation des chefs de service. Comme dans le projet d'accord RPS où il est indiqué page 13 dans orientation 6.4 le texte ci-dessous :*

*« prendre en compte l'existence et la qualité du DUERP dans le cadre de l'évaluation des cadres dirigeants qui ont la responsabilité juridique de l'élaboration du DUERP et de son actualisation (chefs de services et responsables de services) ».*

Le SG consent à inscrire des directives managériales dans l'instruction, mais ne souhaite pas que la partie évaluation soit écrite. Il donnera des consignes claires aux directeurs de DIR sur l'application de cette instruction.

#### **4/ Présentation du projet d'instruction sur les missions du service social.**

C'est une approche concertée et pluridisciplinaire permettant de faire évoluer et renforcer le positionnement du service social sur la thématique des conditions de travail.

CFDT : suite au renforcement de l'implication des AS et CSS sur la thématique des conditions de travail nous demandons que les Assistant-e-s et les Conseiller-e-s puissent participer au CHSCT, ainsi que l'accès en catégorie A soit assuré pour les AS.

*Le secrétaire général accède à notre première demande en amendant le texte qui incite les présidents de CHSCT à inviter systématiquement ces professionnels dans cette instance. Concernant la catégorie A il prend acte de ce vœu de la CFDT, il attend que le niveau interministériel bouge.*

#### **5/ Présentation de la synthèse des inspections en matière de santé, sécurité au travail conduite en 2012 par le réseau des inspecteurs santé sécurité au travail.**

Présentation du rapport par M Patrick GALLEZ ISST.

Par rapport à 2011 il y a une évolution positive de la prise en charge de l'HS, évolution de réunions des CHSCT, inquiétude sur l'évolution du vieillissement de la population, sur l'amiante, etc..

L'autre difficulté, c'est la médecine de prévention. Il y a pénurie de médecins (quand il y en a !), ils ont plusieurs services à gérer, ce qui les empêche de réaliser un réel tiers temps (un tiers du temps en visite sur le terrain).

Malgré ces problèmes récurrents, le dialogue social est bien installé et s'est considérablement amélioré.

*Commentaire CFDT : nous pensons que la prise en charge de la problématique « prévention des risques, l'hygiène sécurité, etc. » va représenter une charge de travail importante dans les services, de plus la DGAFP va « charger la barque » nous posons la question des moyens et des compétences nécessaires à leur prise en charge.*

**Fin de séance : 14h15**

**Prochain CHSCTM le 18 décembre 2013**

Groupes de travail en cours :

- GT Risques psychosociaux (pour la CFDT Gwenaëlle L'Huillière DIR EST, Patrick Grosroyat UFETAM/CFDT membres du CHSCTM)
- Commission de suivi Handicap (Pour la CFDT Patrick Grosroyat, Evelyne Porée)
- GT pénibilité (Gwenaëlle L'huillière DIR EST, Frédéric Brothelande )